



Comité Technique des personnels de statut universitaire - Profession de foi

vendredi 26 octobre 2018, par [Bariaud](#)

Elections professionnelles 2018 dans la fonction publique
CT-U
(COMITÉ TECHNIQUE DES PERSONNELS DE STATUT UNIVERSITAIRE)

NOTRE STATUT : UN REMPART POUR UN ENSEIGNEMENT INDÉPENDANT NOURRI PAR LA RECHERCHE AU SEIN DU SERVICE PUBLIC

De 2009 à 2018, le statut des enseignant·es-chercheur·es a subi de profondes attaques qui mettent en cause la pérennité et l'esprit même de leurs missions au sein de la Fonction publique d'État.

Les dérives autoritaires, les abus, l'évaluation managériale et la modulation de service d'enseignement ont été promues par les gouvernements Sarkozy et confirmées par les gouvernements Hollande et Macron, avec l'appui de la CPU (conférence des présidents d'université) et de syndicats qui ont choisi la défense des personnels et de leurs missions fidèle aux revendications du mouvement de 2009 contre les décrets Pécresse puis contre la loi Faugère. Le CGT FERRE Sup continue de veiller le retrait de toutes ces mesures dévastatrices pour notre métier, pour l'enseignement supérieur et les formations (ESR, par exemple).

Elles échouent à détruire les moyens de enseignant·es-chercheur·es, basculent en quinzaine de formations, en poursuite de projets de recherches à court terme en compétition et en plein cœur de l'administration.

Elles submergent les enseignant·es-chercheur·es sous les engagements multiples qui simplifient comme un mille-feuille leur faisant perdre toute maîtrise de leur agenda de travail (projets régionaux, projets Comité, projets DARS, projets universitaires, gestion multi-tâches de formations, engagements, de multiples tâches administratives assumées à la place des personnels BMS5 eux-mêmes trop peu nombreux et débordés).

Au fond c'est la possibilité d'abaisser le temps d'une recherche libre et approfondie avec l'exigence d'un enseignement indépendant nourri par la recherche qui souffrirait également. Beaucoup ont le sentiment qu'être enseignant·es-chercheur·es au sein d'un public, devient de plus en plus difficile dans notre Service public. Et face aux conditions de travail dégradées et au manque de postes, beaucoup de très bons étudiants sont contraints de se tourner vers d'autres métiers et secteurs d'activités.

Seules la réévaluation de notre statut, la protection fondamentale de notre indépendance et de notre liberté d'expression, permettant de savoir l'acte qui la recherche et l'enseignement qui se est adossé ont toujours leur place au sein du Service public, au service de tous. Le CT-U est fier des lieux où le CGT FERRE Sup défendra ce statut.

AVEC LA CGT FERRE Sup

- Défendons le statut des enseignant·es-chercheur·es pour une recherche scientifique et un enseignement supérieur libres et indépendants !
- Luttons contre la dégradation chronique des conditions de travail des enseignant·es-chercheur·es qui déstabilise non leur santé mais et la qualité de l'enseignement de nos étudiants !
- Défendons le temps pour tous et toutes les enseignant·es-chercheur·es !
- Défendons la fonction publique qui garantit l'égalité et les droits des enseignant·es et des usagers. Sur l'ensemble du territoire !
- Faisons passer un Service public de qualité par les enseignants les postes nécessaires !

2013 - 2018 des vives CGT

Pour la première fois, en 2018, le CGT FERRE Sup a obtenu un siège au CT-U. Depuis, la CGT a inéluctablement combattu l'évaluation managériale individualisée et la modulation de service d'enseignement. Malgré nos demandes répétées, le décret Faugère du 5 septembre 2018 maintient l'évaluation technocratique. Renommée = suivi de carrière = tel la modulation de service. Sous cette impulsion, l'indice des enseignant·es-chercheur·es a permis de réduire pendant plus de 3 années à la mise en place de cette évaluation managériale et managériale. Mais nos adversaires ne baissent pas les bras. Des décrets ont été publiés = réponses pour l'exercice du métier = que l'on veut imposer aux enseignant·es-chercheur·es pour former leur futur.

Avec les vives de la CGT FERRE Sup défendons l'indépendance de notre statut et luttons contre le contrôle de nos carrières et la normalisation de notre travail.

Votre vote pour la liste CGT permettra de garantir la défense de ces revendications

www.cgt.fercsup.net • www.athene.cgt.fercsup.net • www.elections.cgt.fercsup.net

Notre statut : un rempart pour un enseignement indépendant nourri par la recherche au sein du Service public

De 2009 à 2018, le statut des enseignant·es-chercheur·es a subi de profondes attaques qui mettent en cause la pérennité et l'esprit même de leurs missions au sein de la Fonction publique d'État.

Les dérives autoritaires, les abus, l'évaluation managériale et la modulation de service d'enseignement ont été promues par les gouvernements Sarkozy et confirmées par les gouvernements Hollande et Macron, avec l'appui de la CPU (conférence des présidents d'université) et de syndicats qui ont choisi

l'accompagnement bienveillant des réformes contre la défense des personnels et de leurs missions. Fidèle aux revendications du mouvement de 2009 contre les décrets Péresse puis contre la loi Fioraso, la CGT FERC Sup continue d'exiger le retrait de toutes ces mesures dévastatrices pour notre métier, pour l'enseignement supérieur et les formations (ESPE par exemple).

Elles achèvent de dénaturer les missions des enseignant·es-chercheur·es, transformés en gestionnaires de formations, en porteurs de projets de recherches à court terme, en compétiteurs et en petite main de l'administration.

Elles submergent les enseignant·es-chercheur·es sous les engagements multiples qui s'empilent comme un mille-feuilles leur faisant perdre toute maîtrise de leur agenda de travail : projets régionaux, projets ComUE, projets CNRS, projets européens, gestion multi-sites de formations, d'encadrements, de multiples tâches administratives assumées à la place des personnels BIATSS eux-mêmes trop peu nombreux et débordés... Au fond, c'est la possibilité d'articuler le temps d'une recherche libre et approfondie avec l'exigence d'un enseignement indépendant nourri par la recherche qui s'effondre rapidement. Beaucoup ont le sentiment qu'être un·e enseignant·e-chercheur·e, au sens plein du terme, devient de plus en plus difficile dans notre Service public. Et, face aux conditions de travail dégradées et au manque de postes, beaucoup de très bons étudiants sont contraints de se tourner vers d'autres métiers et secteurs d'activités. Seules la revalorisation de notre statut, la protection fondamentale de notre indépendance et de notre liberté d'expression, permettraient de sauver l'idée que la recherche et l'enseignement qui lui est adossé ont toujours leur place au sein du Service public, au service de tous. Le CT-U est l'un des lieux où la CGT FERC Sup défendra ce statut.

AVEC LA CGT FERC Sup :

- Défendons le statut des enseignant·es-chercheur·es pour une recherche scientifique et un enseignement supérieur libres et indépendants !
- Luttons contre la dégradation dramatique des conditions de travail des enseignant·es-chercheur·es qui détériore à son tour les conditions et la qualité de l'enseignement dû aux étudiants !
- Retrouvons du temps pour tous et toutes les enseignant·es-chercheur·es !
- Défendons la Fonction publique qui garantit l'égalité et les droits des fonctionnaires et des usagers sur l'ensemble du territoire !
- Renforçons un Service public de qualité, par les moyens et les postes nécessaires !

Votre vote pour la liste CGT permettra de garantir la défense de ces revendications

Le Comité Technique des personnels de statut universitaire (CT-U) est « compétent exclusivement pour l'élaboration ou la modification des règles statutaires » relatives aux professeurs des universités, aux maîtres de conférences, aux maîtres assistants, aux chefs de travaux et aux assistants.

Électeurs : les enseignant·es-chercheur·es stagiaires et titulaires de l'Enseignement supérieur.

Composition : 10 élu·es représentant·es des personnels (et 10 suppléants) et des représentant·es de l'administration.

Mode de scrutin : scrutin de liste avec collège unique. Élection à la proportionnelle sans panachage.

Vote à l'urne le 6 décembre 2018 SCRUTIN À UN SEUL TOUR

(Possibilité de voter par correspondance en cas de congés maternité ou maladie, de fonctions exercées loin des bureaux de vote, d'absence pour raison de service : s'informer rapidement auprès de l'administration).

2010 - 2018 : des élu·es CGT

Pour la première fois, en 2010, la CGT FERC Sup a obtenu un siège au CT-U. Depuis, la CGT a inlassablement combattu l'évaluation hiérarchique individuelle et la modulation de service d'enseignement. Malgré nos demandes répétées, le décret Fioraso du 5 septembre 2014 maintient l'évaluation technocratique (renommée « suivi de carrière ») et la modulation de service. Sous cette impulsion, l'action des enseignant·es-chercheur·es a permis de résister pendant plus de 9 années à la mise

en place de cette évaluation hiérarchique et managériale. Mais nos adversaires ne baissent pas les bras. Désormais, ce sont des « repères pour l'exercice du métier » que l'on veut imposer aux enseignant·es-chercheur·es pour normer leur travail.

Avec les élu·es de la CGT FERC Sup, défendons l'indépendance de notre statut et luttons contre le contrôle de nos carrières et la normalisation de notre travail.

L'université et les principes que nous défendons

- Refuser la sélection (Licence et Master) et la ségrégation sociale des étudiant·es (qui affectent surtout les étudiant·es des classes populaires) pour favoriser la formation émancipatrice du plus grand nombre au plus haut niveau.
- Défendre le principe d'un service public national, garant de l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche sur tout le territoire et doté des moyens matériels et humains nécessaires à sa mission d'enseignement et de recherche. Défendre le principe que tous les personnels de nos établissements soient fonctionnaires d'État et protéger les statuts nationaux de fonctionnaire d'État et leurs instances nationales (CAP, CT-U, CNU).
- Lutter contre la dérive gestionnaire et managériale au sein de nos établissements. Refuser l'assujettissement des contenus de la formation universitaire et de la recherche aux stratégies industrielles et commerciales.
- Défendre les diplômes nationaux, sur lesquels s'adosent les concours de la fonction publique, les grilles et les classifications.
- Rejeter le syndicalisme de cogestion pour défendre les intérêts et la dignité de tous les personnels sans exclusive.

Au CT-U et partout, la CGT FERC Sup défendra les enseignant·es-chercheur·es

- Contre :
 - la restructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche que le projet d'ordonnance favorisant les rapprochements et combinaisons multiples va amplifier ;
 - la dissociation rampante de l'enseignement et de la recherche mise en œuvre avec les arrêtés Licence et cadre national des diplômes ;
 - l'individualisation des carrières (gestion locale, évaluation, modulation de service, primes, etc.) ;
 - l'évaluation individuelle hiérarchique qui instaure un contrôle politique et budgétaire, sous couvert de « suivi de carrière » ;
 - la modulation du service d'enseignement et l'encadrement de nos pratiques professionnelles ;
 - la surcharge de travail et l'empilement des tâches (administratives, montage de projets, etc.) incombant aux enseignant·es chercheur·es ;
 - l'abandon de l'enseignement présentiel au profit de supposées panacées numérique ;
 - les attaques médiatiques du travail des enseignant·es du supérieur ;
 - les primes de pénurie, de courtisanerie et de subordination au profit d'un même traitement pour tout·es les enseignant·es-chercheur·es et une revalorisation générale des rémunérations ;
 - la dissociation « universités de recherche » / « collèges universitaires » et la secondarisation des premiers cycles ;
 - la présidentialisation forcenée de la direction des établissements et la restauration mandarinale en cours ;
 - la régionalisation/métropolisation de l'enseignement supérieur et de la recherche (fusions et ComUE) ;
 - la subordination des formations et de la recherche aux stratégies industrielles et commerciales ;
 - la casse des diplômes nationaux, sur lesquels s'appuient les statuts et conventions collectives ;

- Pour :
 - une augmentation conséquente des crédits permettant la création ou le renouvellement de postes de titulaires d'enseignant·es chercheur·es ;
 - défendre, préserver et renforcer le statut des enseignant·es-chercheur·es ;
 - le renforcement institutionnel des clauses d'indépendance des chercheur·es et enseignant·es ;
 - la revalorisation du statut des maîtres de conférences et leur rémunération ;
 - un corps unique des enseignant·es-chercheur·es et la fusion des collèges A et B pour toute évaluation ;
 - la défense du temps de recherche vis-à-vis des autres charges ;
 - le recrutement de personnels BIATSS titulaires pour effectuer le travail administratif imposé aux enseignant·es ;
 - la création de postes statutaires pour répondre aux besoins et développer le Service public ;
 - la transformation des budgets de primes (PEDR, etc.) en revalorisation des salaires et traitements de tout·es les enseignant·es chercheur·es ;
 - le rétablissement de commissions de recrutement élues et stables dans le temps ;
 - la défense des disciplines et spécialités à faibles effectifs ;
 - le soutien aux éditions numériques scientifiques en libre accès, indépendantes ;
 - la revalorisation des prérogatives du CT-U, du CNU et du CNESER.

Pour promouvoir et défendre :

- l'emploi public (postes statutaires) et le service public d'Enseignement supérieur et de Recherche
- le statut de la Fonction publique et la revalorisation du point d'indice

Pour améliorer :

- les conditions de vie et de travail à l'université

Pour contrer les restructurations destructrices en cours et leurs méfaits.

VOTEZ la CGT FERC Sup !